

C.Q.P ASSISTANT PROFESSEUR D'ARTS MARTIAUX MENTION « TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

PREROGATIVES :

Le CQP permet l'enseignement contre rémunération dans les conditions suivantes:

- le volume horaire annuel d'exercice ne peut excéder 300 heures en face à face pédagogique ;
 - 4 séquences maximum par semaine dans les structures de - 200 adhérents ;
 - les mercredis et les samedis dans les structures de + 200 adhérents ;
- pas d'intervention contre rémunération: auprès des publics scolaires dans le temps scolaire contraint, ni dans le secteur du tourisme ;
- encadrement en autonomie ;
- obligation d'obtenir tous les 5 ans à compter de la date de délivrance du CQP, un certificat d'aptitude à l'exercice (délivré à l'issue d'une formation obligatoire de 14 h suivie d'une évaluation)
- une relation avec un référent, agréé par la commission interfédérale, titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur, durant les 3 premières années d'exercice, assurant un rôle de conseil professionnel et de suivi dans l'évolution des qualifications.

PRE-REQUIS :

- CN 1^{er} dan
- 18 ans le jour de l'entrée en formation
- PSC1 ou équivalents
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du taekwondo datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation.
- Licence et passeport sportif à jour.

OBTENTION DU DIPLOME :

3 possibilités : une formation par UC incluant les épreuves de certifications (formation de 165 h, soit 3 semaines)/ ou Examen sec/ ou par VAE.

DUREE DE LA FORMATION :

La durée de la formation est de 165h et est répartie de la manière suivante :

- **Positionnement : 5h**
Le positionnement des stagiaires en début de formation, prenant en compte les diplômes et expériences, permettra d'alléger le volume horaire de formation. En revanche, il n'y aura pas de dispense de la certification.
- **Formation en centre : 120h**
La formation est répartie en 3 modules (de 5 à 7 jours chacun) et comprend les certifications.
Module A qui correspond à la formation au Diplôme d'Instructeur Fédéral (7j) / Module B (5j) / Module C (5j).
- **Alternance en club : 40h**
Alternance dans un club affilié à la FFTDA. Tuteur titulaire du BEES 1^o minimum.

ALLEGEMENTS DE FORMATION : Les allègements de formation seront individualisés suite au positionnement des stagiaires. Toutefois, les personnes titulaires du DIF seront automatiquement allégées du Module A de la formation CQP. Attention, l'allègement de la formation ne dispense pas de la certification. Pour les titulaires du DIF, le positionnement pour la formation du CQP aura lieu à des dates définies entre décembre 2010 et janvier 2011, et aura lieu dans les ligues régionales.

CONTENUS : Connaissances anatomiques, biomécaniques et physiologiques liées à la discipline, connaissances pédagogiques, méthodes d'encadrement, préparation liées à la compétition et examen de grade, fonctionnement associatif, relations structures employeur et les différents partenaires, projet de développement club,...

INSCRIPTIONS : auprès de la FFTDA.